

Villers en direct n° 45

Janvier 2025

Mairie : 04.77.60.50.77 / Mail : mairie@villers42.fr / Site internet : villersloire.e-monsite.com

CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux de la municipalité se tiendra le dimanche 12 janvier. Votre participation toujours très nombreuse à cette première manifestation de l'année témoigne de l'intérêt que vous portez à notre commune et à toutes les composantes qui font sa dynamique. Cette présence est un encouragement pour tous ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie locale que ce soit à travers un engagement municipal, associatif où de quelque autre nature que ce soit.

Ce moment est aussi l'occasion pour tous les nouveaux arrivants à Villers, d'une première prise de contact avec la population et les acteurs de toutes les dynamiques communales.

Comme chaque année, la vie locale sera largement évoquée à travers les faits marquants de l'année 2024 mais également en abordant les perspectives et les projets pour l'année 2025. Nous nous retrouverons ensuite autour du verre de l'amitié dans un moment d'échange en toute convivialité.

Toute la population est très cordialement invitée à la cérémonie des vœux de la municipalité ce dimanche 12 janvier à 10 heures 45 à la salle d'animation.

Les personnes participant de manière active à la vie locale mais ne résidant pas sur la commune sont également invitées.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Travaux : Après la Rue de la Mairie en 2023, c'est une partie du réseau d'assainissement collectif de la Grand-Rue qui vient d'être mise en séparatif en 2024. Sur ces deux linéaires, les eaux pluviales sont maintenant séparées des eaux usées. Elles ne sont donc plus polluées et peuvent être directement rejetées dans le milieu naturel sans passer par la station d'épuration (STEP). Outre l'intérêt évident de ne pas souiller les eaux pluviales, le fait de les écarter de la STEP contribue à améliorer le fonctionnement de l'équipement qui est moins mis en défaut lors des périodes de fortes précipitations. Ces deux grosses tranches de travaux, d'un montant total de 494000 €, étaient inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune, validé en 2022. Le SDA est un document qui donne, sur la base d'un diagnostic de

l'état du fonctionnement des réseaux et des unités de traitement des eaux usées, une planification des travaux à conduire pour une mise au norme obligatoire et progressive de l'ensemble.

Fonctionnement du réseau : En améliorant le fonctionnement du système, les travaux réalisés ont mis en évidence la forte présence d'éléments indésirables dans les réseaux d'assainissement. C'est notamment le cas de lingettes et de serviettes hygiéniques qui se retrouvent en masse à l'entrée de la station d'épuration. Cela provoque des dysfonctionnements de l'équipement. Cela impose également un temps de travail pour un maintien en état et pour l'évacuation de ces déchets avec un coût à charge des abonnés au service. **Merci à tous les usagers raccordés à l'assainissement collectif de ne rien mettre d'autre dans les WC que le papier toilette prévu pour cela afin que le système d'épuration puisse fonctionner dans de bonnes conditions.**

Transfert de la compétence : La loi contraint les communes à transférer la compétence assainissement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Au 1^{er} janvier 2025, la compétence a été transférée à Charlieu Belmont Communauté (CBC). C'est donc maintenant la communauté de communes qui gère tout ce qui relève de l'assainissement collectif. Ce transfert concerne aussi bien le fonctionnement au quotidien des équipements que la planification et la réalisation des investissements futurs. Ce transfert de compétence concerne les 23 communes de CBC qui sont dotées d'un ou de plusieurs système(s) d'assainissement collectif.

Toutes les communes ont transféré un budget à l'équilibre. La tarification du service aux usagers restera pendant quelques temps, propre à chacune d'entre elle avant de converger vers un prix unique sur tout le périmètre intercommunal. Comme c'est le cas pour le service en charge des déchets ménagers, le service assainissement devra assurer son équilibre budgétaire par ses recettes propres. Tout recours à un éventuel abondement du budget principal de la Communauté de Communes est interdit.

AGENCE POSTALE

L'agence postale va élargir ses horaires d'ouverture à compter de janvier :

- lundi au vendredi de 10h30 à 12h00,
- mardi de 16h00 à 18h30
- samedi de 10h00 à 12h00

Vous pouvez :

- envoyer vos colis à destination de la France ou à l'international (colis inférieur à 10kg)
- envoyer votre courrier
- retirer ou déposer de l'argent si vous êtes client de la Banque Postale
- acheter vos timbres ou colis
- découvrir les forfaits de la poste mobile

ACCESSIBILITE DES BOITES AUX LETTRES POUR LE FACTEUR

Une campagne de sensibilisation a été menée par la Poste, qui nous demande de communiquer à ce sujet. Pour rappel, les boîtes aux lettres doivent obligatoirement se trouver en bordure de voies ouvertes à la circulation ce qui correspond à l'emplacement du ramassage des ordures ménagères.

Elles doivent être implantées dans un lieu accessible aux véhicules automobiles.

ATTENTION FIN DU RESEAU CUIVRE

En France, le réseau en cuivre traditionnellement utilisé pour les services téléphoniques et l'internet ADSL va évoluer vers des technologies plus modernes d'ici 2030. Après l'arrêt définitif de celui-ci, vos services (téléphone fixe, internet, etc...) devront avoir basculé sur le réseau fibre optique.

Notre commune va être concernée selon un calendrier défini par Orange.

Pour information pour ceux qui souhaitent uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès internet, il existe aussi, sur la fibre des abonnements téléphoniques simple sans service internet. Il ne s'agit en aucun cas de la fin de la téléphonie fixe, mais plutôt de son évolution vers de nouvelles technologies, notamment la fibre.

1/ si vous n'êtes pas raccordé, il faut demander l'installation de la prise terminale optique sur le site : THD42.fr.

Elle est gratuite jusqu'au 31/12/2025

2/ Une fois la prise installée vous pourrez choisir votre fournisseur d'accès internet.

Pour toutes informations, contactez la cellule usager de THD42 du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 au 04 77 43 08 55

Aides financières apportées à la commune en 2024

La commune sollicite un certain nombre de subventions auxquelles elle peut prétendre pour contribuer au financement de ses projets. Vous trouverez ci-dessous le détail des financeurs et le montant des aides qui ont été attribuées à la commune. Ces aides ont pour partie été versées en 2024 mais la plupart le seront en 2025.

Le **conseil départemental** a attribué :

- Une subvention de 25747,30 € pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue de la Mairie.
- Une subvention de 17294 € pour les travaux de réfection et d'aménagement de la Rue de la Mairie.
- Une subvention de 6780 € pour la pose de bancs et de tables dans le cadre de l'aménagement de l'espace public ainsi que pour divers autres travaux dans les bâtiments communaux.

- Une subvention de 14450 € pour l'entretien des voiries communales.
- Au titre des opérations de sécurité, le département réparti entre les communes des fonds versés par l'Etat. En 2024, la commune a perçu 23800 € pour les travaux qui vont se réaliser en début d'année au carrefour de la Bourassière.

L'Etat a attribué une dotation de 53798 € pour contribuer au financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Grand-Rue.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a attribué une subvention de 40087 € également pour contribuer au financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Grand-Rue.

La commune remercie tous les co-financeurs qui ont aidé la concrétisation des projets précités dont le montant total s'élève à 600 450 € TTC. Ce montant concerne à 75% les dépenses liées à la mise en conformité du réseau d'assainissement. La commune percevra courant 2025 un fonds de compensation de la TVA de 98500 € pour les travaux réalisés en 2024.

TRANSPORT SOLIDAIRE

La commune de Villers a adhéré à l'Association transport solidaire de Charlieu Belmont et environs. C'est un service qui permet aux usagers, n'ayant aucun moyen de se déplacer, de faire appel occasionnellement à des chauffeurs bénévoles.

Pour utiliser ce service, vous devrez verser 5 € par an d'adhésion puis, selon votre destination, les frais s'élèveront à 0,32 centimes du kilomètre.

Plusieurs chauffeurs sont déjà disponibles sur notre commune. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter **M. Guy DELETRE, référent local au 06.18.06.17.42.**

Manifestations :

Janvier 2025

- **Dimanche 12** : vœux du Maire : à **10h45** à la salle d'animation suivis du verre de l'amitié
- **Samedi 18** : concours de belote de l'Amicale des Boules de Villers à la salle d'animation à 14h avec casse-croûte offert

Mars 2025

- **Dimanche 9 mars** : concours de belote de la Société de chasse à la salle d'animation à 14h
- **Samedi 15 mars** : soirée dansante de l'ASV